

## **Les Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés dans le second degré : la SEGPA au sein du collège**

Le collège accueille aujourd'hui tous les élèves issus de l'école primaire. Il se doit d'offrir à chacun des réponses pédagogiques appropriées permettant à chaque élève sans distinction l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

### **L'admission en EGPA**

Dans ce cadre, l'EGPA (Enseignement Général et Professionnel Adapté) permet aux élèves qui éprouvent de grandes difficultés scolaires d'être accueillis. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences relevant du cycle des apprentissages fondamentaux (fin CM2) évaluées au palier 2 du socle commun de connaissances et de compétences.

Il est utile de préciser que l'EGPA n'a pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française.

L'orientation vers l'enseignement adapté relève depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 de la compétence exclusive de l'Inspecteur d'Académie après avis d'une commission départementale d'orientation (C.D.O.E.A.) et des parents ou du représentant légal.

Les commissions ont lieu en février-mars en élémentaire et début avril pour les élèves de collège. Les dossiers doivent donc être constitués avant.

### **Les missions de l'EGPA**

Les enseignants en EGPA ont à créer un climat de confiance et un contexte pédagogique stimulant qui permettent à chaque élève de retrouver l'estime de soi et de renouer avec la réussite scolaire.

Des pratiques de projet sont mises en œuvre tout au long de la scolarité afin de rendre les élèves acteurs de leur formation à travers des situations de recherche ou de résolution de problèmes favorisant les interactions au sein de la classe.

Tous les élèves doivent être en mesure, à l'issue de la scolarité obligatoire, d'accéder à une formation conduisant au minimum à une qualification de niveau V (CAP).

### **L'enseignement**

De la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, les élèves inscrits en EGPA participent à la vie et aux activités communes du collège (C.D.I., clubs, association sportive, travaux de délégués, actions éducatives et culturelles, projets pédagogiques,...).

Les élèves bénéficient d'un suivi individualisé dans le cadre du Projet Individuel de Formation (P. I. F.) qui constitue une prise en compte des difficultés particulières d'un élève avec une validation du plus grand nombre de compétences du socle commun jusqu'au palier 3, niveau fin de collège, permettant à certains élèves de passer à l'issue de la 3<sup>ème</sup> le Diplôme National du Brevet série professionnelle (D. N. B. série professionnelle).

Les acquis du collège sont destinés à être complétés au cours de la formation professionnelle post 3<sup>ème</sup>. Cette validation doit être enregistrée dans le livret personnel de compétences (LPC) commun à tous les collégiens.

La préparation au C.F.G. (Certificat de Formation Générale), examen le plus accessible pour les élèves sortant d'EGPA, est un élément de motivation important. La validation du palier 2 (fin CM2) du LPC est nécessaire à l'obtention de ce diplôme.

### **Les enseignements technologiques et professionnels :**

A partir de la classe de 4<sup>ème</sup>, la démarche de projet technique abordée en 5<sup>ème</sup> conformément aux programmes du collège, évolue et s'inscrit dans le cadre de situations empruntées à différents champs professionnels afin de permettre aux élèves d'appréhender des métiers diversifiés.

De même en classe de 3<sup>ème</sup>, les activités se situent en perspective d'objectifs professionnels faisant appel à des compétences communes à plusieurs métiers voisins, par exemple dans le champ professionnel HABITAT (plombier, électricien, peintre, carreleur, maçon, menuisier...) et non plus à des spécialités ou des métiers.

Ainsi, les enseignements généraux et professionnels adaptés (EGPA), rénovés avec l'élaboration de plateaux techniques et de pratiques pédagogiques dans des champs professionnels beaucoup plus larges, permettent aux élèves de construire un Projet Personnalisé d'Orientation (P.P.O.), cohérent et réaliste.

Ils réalisent leur projet de formation post 3<sup>ème</sup>, au minimum en C.A.P., dans les dispositifs ordinaires d'accès à la qualification, essentiellement en Lycée Professionnel (L.P.) mais également en Centre de Formation pour Apprentis (C.F.A.).

Ces champs professionnels comprennent des activités liées à la production de biens et des activités liées à la production de services. Ils privilégient une approche concrète des métiers organisée au sein des plateaux techniques de l'établissement.

Les champs professionnels présents au collège GERMILLAC sont :

- HABITAT,
- Hygiène-Alimentation-Services, (H. A. S.)
- Vente-Distribution-Magasinage, (V. D. M.)

Le projet de l'EGPA s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement et fait l'objet d'une validation par les autorités académiques.

Il s'agit de permettre aux élèves dès la 4<sup>ème</sup> d'accéder à la découverte d'une large variété de champs professionnels, des activités et métiers relevant de ces champs et de repérer les voies et les lieux possibles d'accès aux qualifications correspondantes.

Complémentairement aux champs professionnels, l'équipe pluridisciplinaire favorise cette démarche en organisant des activités de découverte professionnelle comme des visites ou stages (LP, CFA, entreprises publiques ou privées), des échanges avec des professionnels ou des élèves en formation professionnelle. En 4<sup>ème</sup> sont planifiés deux stages d'initiation en milieu professionnel d'une semaine chacun dans deux champs (ou domaines) différents. Ces périodes en entreprise participent à la découverte de milieux professionnels par les élèves afin de développer leurs goûts et leurs aptitudes.

En 3<sup>ème</sup>, les stages d'application en entreprise ont pour objectif principal l'articulation entre les compétences acquises dans l'établissement scolaire et les langages techniques et les pratiques du monde professionnel. Ils participent également au choix de métiers par l'élève. D'une durée de deux semaines chacune, ces trois périodes en entreprise, dont une possible en fin d'année scolaire pour confirmer le projet de formation, sont organisées en fonction du projet professionnel de chaque élève.

La durée globale des stages sur les deux années (4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) est ainsi comprise entre quatre et dix semaines.

Le Collège se veut résolument ouvert à tous les élèves et les EGPA y sont présents pour apporter à ceux qui éprouvent les plus grandes difficultés un enseignement de qualité, destiné à préparer leur insertion socio-professionnelle dans les meilleures conditions.